Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260916-08092026_07-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 08 septembre 2026

Le mardi 8 septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Alicia PILORGET, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : M. Ronan KERRIEN (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Céline ENGEL (pouvoir à Mme Gwenola BERHAULT), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

M. Nicolas MAGNAN est élu secrétaire de séance.

08/09/26 – 7 – Finances communales – Convention de financement – aménagement point d'arrêt route de Lamballe

La commune de Broöns a aménagé et sécurisé un nouvel arrêt de car situé Route de Lamballe, à proximité du Gymnase Jean Monnet, destiné à remplacer l'arrêt actuellement situé dans le Bellouard.

Cet arrêt est desservi par 3 circuits scolaires à destination de Lamballe et Dinan et concerne 94 élèves inscrits.

Le projet a été élaboré et validé en concertation avec les services de la Région Bretagne.

Le coût total de l'opération s'élève à 29 040 € HT.

Dans le cadre du dispositif de financement régional, la Région Bretagne participe à hauteur de 70 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 20 000 €, soit une subvention régionale maximale de 14 000 € pour cette opération.

La subvention est versée à l'achèvement des travaux, sur présentation des dépenses réalisées et des justificatifs demandés par la Région.

Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260916-08092026_07-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de financement à intervenir avec la Région Bretagne pour l'aménagement et la sécurisation du nouvel arrêt de car Route de Lamballe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir la subvention régionale d'un montant de 14 000 €.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/09/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)

Le secrétaire,
M. Nicolas MAGNAN